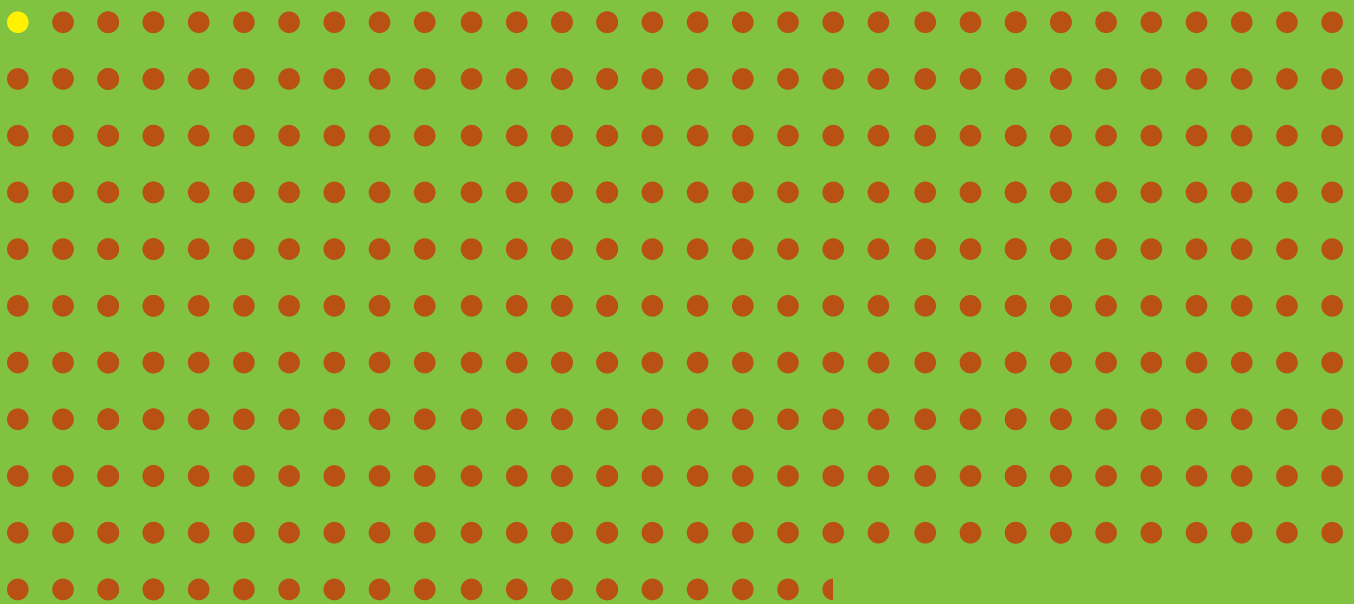


## COMMENT CARACTÉRISER LES INÉGALITÉS DES RICHESSES EN BELGIQUE ?

L'accord de l'été du gouvernement Michel a débouché sur une mesure importante pour la contribution des fortunes au budget de l'Etat : une taxe sur les «comptes-titres», à savoir une taxe pour les personnes qui possèdent des actions ou obligations pour au moins 500.000 euros. Est-ce que c'est une bonne mesure ? Sur le plan théorique, oui car c'est le début d'une taxe sur ceux qui ont une grande fortune. Mais en pratique, les riches ciblés par la mesure vont se débrouiller pour échapper à l'impôt. Et surtout, cette première taxe sur la fortune est très timide vu les inégalité de richesses en Belgique. Quelles inégalités ? Un dessin vaut mieux qu'un grand discours.



Légende : Les 10% des ménages les plus pauvres en Belgique ont un patrimoine net de moins 2200 euros (ces ménages possèdent en moyenne un point jaune) tandis que les 10 % les plus riches ont plus de 700 000 euros de patrimoine (ils possèdent en moyenne chacun tous les points rouges), soit 318,5 fois plus ...

Pour caractériser les inégalités de richesses, il faut regarder ce que chaque ménage a comme **patrimoine net, c'est-à-dire l'ensemble de ce que ce ménage possède (immobilier, actif financier, ...) moins ses dettes**. Dans la réalité, on constate que ceux qui ont un patrimoine net élevé ont de grandes chances d'avoir des revenus élevés (qui viennent alors renforcer ce patrimoine). Et ceux qui ont un patrimoine faible ont bien souvent des revenus trop faibles pour les enrichir. C'est ainsi que les riches restent riches et ont

tendance à accumuler plus, alors que les pauvres restent pauvres. En Belgique, la moitié des ménages possède moins de 217 900 euros de patrimoine. Pire, les 10% les plus pauvres parmi les ménages ont un patrimoine net de 2200 euros alors que les 10% les plus riches ont un patrimoine de plus de 700 000 euros. Les 5% de belges les plus riches ont un patrimoine qui dépasse le 1 000 000 d'euros. Voilà la photographie qui montre les inégalités flagrantes de patrimoine. Deux chiffres encore :

**42,5%** C'est la **part des richesses possédées par les 10% des ménages les plus riches de Belgique**. Si on regarde les 5% les plus riches, c'est 29,7% du gâteau qui est en leur possession.

**83,3 ans** C'est le **temps que vous mettriez à atteindre 1.000.000 d'euros de patrimoine** en commençant à zéro et en mettant chaque mois (sans exception) 1.000 euros de côté.

Du coup, vu qu'on se rend compte des écarts de richesse, il est assez incompréhensible qu'au 21<sup>ème</sup> siècle, aucun gouvernement n'aille en faveur d'un impôt sur la fortune. Pire, le gouvernement actuel se refuse à faire en sorte que les allocations les plus basses soient au-dessus du seuil de pauvreté. Pas besoin de faire un grand dessin pour comprendre aux côtés de qui le gouvernement préfère se tenir.



**Pour limiter les inégalités, le gouvernement doit faire trois choses : garantir un salaire juste à tous les travailleurs, s'assurer que les allocataires sociaux ne soient pas sous le seuil de pauvreté et taxer les grandes fortunes !**